



## COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 12 AVRIL 2022 EN MODE HYBRIDE (SALLE PUBLIQUE ET VISIOCONFÉRENCE)

Présences :

M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du Comité  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal  
M. Benoît Cassista, citoyen  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du Comité  
M. Lévis Ntabiriho, citoyen (départ : 14 h 30)

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale  
M. Éric Angers (arrivée : 13 h 17)  
Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (12 h 23 à 14 h 25)  
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale  
Mme France Cinq-Mars, directrice générale  
M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile  
Mme Valérie Cloutier, greffière – Cour municipale (13 h 17 à 14 h 09)  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal (arrivée : 13 h 50)  
M. Maxime Gagnon, directeur – Police  
M. Patrice Gingras, directeur – Génie (13 h 17 à 14 h 16)  
M. Rudy Hamel, chef de section – Analyse de risque, schéma et sécurité civile  
(arrivée : 13 h 58)  
M<sup>e</sup> Alex Hamelin, directeur par intérim – Services juridiques (arrivée : 13 h 17)  
M. Jean-François Houde, directeur – Approvisionnement (arrivée : 13 h 59)  
M. Marc-André Hould, attaché politique  
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités  
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal  
M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 12 h 09)  
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics (arrivée : 13 h 59)  
M. René Martin, consultant (arrivée : 13 h 17)  
Mme Marianne Méthot, directrice de cabinet (arrivée : 12 h 24)  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal  
M. Jean-Yves Ouellet, capitaine – Division de la sécurité du milieu et du support  
organisationnel (12 h 20 à 13 h 16)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique (arrivée : 12 h 35)  
M. Charles Roberge, coordonnateur – Dotation (13 h 08 à 13 h 16)  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 12 h 09)

***Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.***

**1. Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du Comité, à 12 h 01. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

**2. Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Bradley demande aux membres du Comité s'ils consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Les membres consentent à l'enregistrement.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du Comité du 8 mars 2022 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**5. Présentation sur le système policier au Québec**

M. Jonathan Bradley informe les membres du Comité que la présentation fait suite à la formation reçue en début de mandat. Il profite de l'occasion pour souligner la Semaine nationale des télécommunicateurs d'urgence.

M. Maxime Gagnon annonce que sa présentation porte sur le mode de fonctionnement des systèmes policiers au Québec. Il commence par expliquer la structure provinciale, constituée par la *Loi sur la police*, loi appliquée par le ministère de la Sécurité publique (MSP), qui concerne les trente corps de police du Québec. Cette loi définit les exigences, notamment en matière de formation, d'organisations policières, de conditions d'exercice de la profession, de normes de comportement (déontologie policière et discipline) et de contrôle externe de l'activité policière. M. Gagnon présente ensuite le Guide des pratiques policières du MSP, la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI) et la reddition de comptes qui doit être faite au MSP chaque année par le directeur d'un corps de police. Il termine sa présentation en décrivant le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) et la Déontologie policière. Il répond ensuite aux questions des membres du Comité au sujet de la collaboration du corps de police trifluvien avec la Sûreté du Québec et de certaines recommandations du Livre vert sur la réalité policière au Québec.

**6. Présentation des interventions policières en sécurité routière**

M. Jean-Yves Ouellet présente aux membres du Comité le cheminement et le traitement des requêtes reçues à la Direction de la police. Il commence par décrire d'où proviennent les requêtes

(311, citoyennes et citoyens, conseillers municipaux, policiers et autres organismes). Il poursuit en décrivant les étapes de traitement des requêtes : réception (analyse, actions individuelles et communes), traitement (patrouille, USO, radar éducatif, activités ciblées, résolution de problèmes, projets en sécurité routière et projets en mesure d'apaisement) et suivi (comptage, transfert à la Direction du génie ou au Service de la signalisation et retour aux citoyennes et citoyens). M. Ouellet informe ensuite les membres du Comité que des thématiques mensuelles sont incluses à la planification annuelle de la Direction de la police, par exemple, le cellulaire au volant, les véhicules enneigés, la rentrée scolaire et que des opérations ciblées sont aussi menées durant l'année en collaboration avec les partenaires de la Direction, notamment la SAAQ, la SQ, la Ville de Trois-Rivières, etc. Il conclut sa présentation en présentant le bilan routier des sept dernières années et les actions à venir. M. Ouellet répond ensuite aux questions des membres du Comité au sujet des statistiques sur le niveau sonore des véhicules routiers modifiés et de la Brigade d'incivilités qui entrera en fonction au mois de mai et de certains exemples de mandats qui pourraient lui être confiés.

7. **Processus d'embauche de policiers conventionnels issus de minorités visibles ou ethniques**

M. Maxime Gagnon informe les membres du Comité que la *Loi sur la police* oblige les organisations policières à avoir en leurs rangs une représentation de la population desservie. À Trois-Rivières, les minorités visibles représentent 5 % à 6 % de la population et 0 % des membres du corps policier. M. Gagnon précise que cette situation s'explique par la situation géographique de Trois-Rivières et la difficulté de recrutement. Il explique que le gouvernement du Québec a mis en place un mécanisme permettant aux corps policiers d'embaucher des candidats conventionnels issus de minorités visibles. La Direction des ressources humaines de la Ville de Trois-Rivières a lancé un appel de candidatures qui s'est terminé le 7 avril dernier. Des personnes ont posé leur candidature, et il sera possible d'embaucher deux candidats issus de minorités visibles qui feront leur entrée au Cégep en septembre 2022. M. Charles Roberge précise que les candidats doivent satisfaire à certains critères, dont détenir un DEC préuniversitaire et au minimum 30 crédits universitaires ou un DEC technique de trois ans. M. Lévis Ntabiriho demande si la Ville a un plan d'action annuel dans ce domaine. M. Maxime Gagnon répond que la Ville souhaite que ce type de recrutement se répète chaque année, mais qu'elle doit obtenir l'autorisation du ministère de la Sécurité publique pour aller de l'avant. Il ajoute que pour l'instant, il s'agit d'une démarche annuelle tant qu'il y aura des places à combler. Il ne sait cependant pas si l'objectif de deux embauches annuelles sera atteint.

[...]

**Levée de la réunion**

Il est 14 h 37 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. Jonathan Bradley  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

Mme Carine Houle  
Secrétaire administrative aux commissions  
et comités